

Compte rendu du comité syndical

Séance du 09 avril 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi neuf avril à dix huit heures, le conseil syndical s'est réuni en la salle de réunion de l'hôtel des formations du Pays Chaunois, 10 rue Jean Monnet à Chauny, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Locales sur la convocation de Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président, adressée aux délégués des communes le trente et un mars deux mille quinze.

Président : B. BRONCHAIN

Etaient Présents :

Délégués de la Communauté de Communes Chauny-Tergnier :

M.IGNASZAK – Mme PODEVIN – MM. FAREZ – LAW DE LAURISTON – Mme FLOQUET-PODRAS – MM. DAZIN – BRASSART – Mme GUFFROY – MM. HEREDIA – CROHEM – DE SOUSA – CARREAU

Délégués de la Communauté de Communes des Villes d'Oyse :

MM.PAQUIN - MATHIEU – ECQ - BOTTIN

Délégués de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette :

MM.BOBO – PERNAUT – Mme LAVANDIER – M. SIMON

Etaient absents :

MM.BONNAVE – ROCHER – LIEFHOOGE (excusé) – COCU (excusé) – Mme ALLART – Mme JORE (excusée) – M.DENEUVILLE – M. BORGNE (excusé) – MORLET - TIMMERMAN

Mandats de procuration :

Mme CAVIGNEAUX, en l'absence de son suppléant, donne procuration à M. PAQUIN

Secrétaire de Séance : Mme Josiane GUFFROY.

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. PECQUE Sébastien, Rédacteur Principal 2^{ème} classe
- Mme CHORLET Sophie, Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Conseillers Syndicaux en exercice.....	32
Nombre de conseillers présents.....	21
Nombre de procuration	01
Votants	22

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2015
 2. Attribution du marché « Elaboration et rédaction du dossier de candidature « Leader »
 3. Avis sur le Programme Local de l'Habitat de la CCCT
 4. Maisons pluridisciplinaires de santé – Etude de faisabilité – Lancement de la consultation – Adoption du plan de financement.
-

01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

Le conseil syndical adopte le procès verbal de la séance du 17 février 2015.

**02 – ELABORATION ET REDACTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE LEADER -
ATTRIBUTION DU MARCHE**

Par délibérations en date des 16 octobre 2014 et 29 janvier 2015, le Comité Syndical s'est prononcé sur la candidature du Pays Chaunois au programme LEADER 2014-2020 et sur l'engagement d'une procédure de consultation en vue de la désignation d'un bureau d'études chargé d'assister le territoire dans la définition de sa stratégie locale de développement et dans l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à projets LEADER 2014-2020.

Un cahier des charges a été établi et une publicité concernant ce marché a été diffusée le 19 janvier 2015. Trois sociétés ont répondu à cette mise en concurrence. Il est proposé au comité syndical de retenir les propositions formulées dans le cadre de l'analyse des offres reçues et de retenir l'offre la mieux classée.

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment sont article 28,

Vu les délibérations n°2014-014 et 2015-05 du Comité Syndical du SMPC,

Vu le cahier des charges de la procédure adaptée n° 2015 001 relative à l'élaboration et à la rédaction du dossier de candidature LEADER 2014-2020 du Syndicat mixte du Pays Chaunois,

Vu l'avis de mise en concurrence publié le 19 janvier 2015,

Vu les candidatures et offres reçues,

Vu le procès verbal d'analyse des offres en date du 18 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre suivante au motif qu'elle est conforme au cahier des charges et qu'elle est jugée la mieux disante en fonction des critères du règlement de consultation :

Candidat	Montant de l'offre HT
RCT - Rouge Vif Territoire - 1 rue Lénine - 94200 IVRY-SUR-SEINE	23.930€

DIT que cette dépense sera imputée au compte 2031 de la section d'investissement – les crédits étant inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le Marché, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

03 – AVIS SUR LE PLH DE LA CCCT

Par délibération en date du 30 mars 2015, la Communauté de Communes Chauny - Tergnier (CCCT) a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020 et l'a adressé pour avis au Syndicat Mixte du Pays Chaunois.

Compétent en matière de schéma de cohérence territoriale, le Syndicat Mixte du Pays Chaunois est appelé à formuler un avis sur le PLH de la Communauté de Communes Chauny – Tergnier.

Il convient de rappeler que, pour ce premier PLH, les objectifs de construction de la CCCT sont de 870 logements sur 6 ans et que les enjeux définis sont les suivants :

- 1) Maintenir une dynamique de construction suffisante pour maintenir le niveau de population du territoire.
- 2) Moderniser le parc existant, c'est-à-dire renforcer son attractivité tout en maintenant des niveaux de prix et de loyers compatibles avec les revenus de la population.
- 3) Proposer des logements accessibles et adaptés aux catégories les plus modestes et aux publics spécifiques (pour le maintien à domicile des personnes âgées par exemple).
- 4) Accompagner la transition vers un développement résidentiel durable.
- 5) Favoriser la production d'une offre foncière à prix abordable.

Le coût moyen annuel de mise en œuvre du PLH, pour la CCCT, est estimé à 397.333 €.

Le PLH présenté par la CCCT s'inscrit dans le cadre des objectifs réaménagés du SCOT, à savoir une progressivité dans la mise en œuvre du SCOT qui doit permettre au territoire du Chaunois de ne pas subir démographiquement les manques liés au déficit de production attendu sur les territoires urbains. L'objectif général du SCOT est donc respecté.

Compte tenu de ces éléments,

Vu la délibération du conseil syndical n°2011-006 du 21 février 2011,

Vu la délibération du conseil syndical n°2011-008 du 21 février 2011,

Vu les courriers de la Préfecture de l'Aisne en date des 13 juillet 2012 et 23 janvier 2013,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Chauny – Tergnier en date du 30 mars 2015,

Vu l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation,
Le Conseil syndical,

Après en avoir délibéré, **ADOpte** le projet de PLH de la Communauté de Communes Chauny – Tergnier.

04 – MAISONS PLURIDISCIPLINAIRES DE SANTE – ETUDE DE FAISABILITE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015, un crédit a été inscrit pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la création de maisons pluridisciplinaires de santé sur le territoire du Pays Chaunois.

En effet, l'accès aux soins apparaît aujourd'hui comme une des préoccupations premières de la population.

Les différentes projections réalisées en matière de démographie médicale convergent vers les mêmes constats : de nombreux départs à la retraite auxquels viennent s'ajouter une crise du recrutement des jeunes médecins en milieu rural. Cela va donc engendrer une modification significative et inquiétante de la répartition des médecins sur nos territoires.

Sur le Pays Chaunois, la proportion de médecins généralistes âgés de 55 ans et plus est de 70 %. Si aucune action rapide n'est menée pour contrecarrer cette tendance, l'offre de soins va à court terme être fragilisée.

Il est donc urgent d'agir pour assurer une permanence des soins sur le Pays Chaunois.

Pour inverser la tendance et accueillir de jeunes praticiens sur nos territoires, il est nécessaire de bâtir des projets issus du territoire, intégrant à la fois une approche "purement professionnelle" et une approche "territoriale".

Le territoire, pour garantir une offre de soins, doit donc mener une réflexion globale sur ses besoins en professionnels de santé, anticiper les départs programmés et mettre en place des outils adaptés aux préoccupations des jeunes médecins.

Les élus du Pays Chaunois souhaitent en effet travailler à l'accueil et au maintien de professionnels de santé sur le territoire.

La création de maisons pluridisciplinaires de santé devrait permettre de contrecarrer la dégradation de l'offre de soins.

Le cahier des charges de cette étude est présenté en annexe.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 40.000 € HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût HT de l'opération	40.000 €	
		Taux
Subvention attendue de la Région Picardie	20.000 €	50%
DETR attendue de l'Etat	12.000 €	30%
Participation du maître d'ouvrage	8.000 €	20%

Compte tenu de ces éléments, le comité syndical ,

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE :
 - la réalisation de cette étude de faisabilité.
 - Le plan de financement du projet et sur les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2015 et auprès de la Région Picardie au titre du contrat territorial d'objectifs du Pays Chaunois / PRAT 2014-2020.
- AUTORISE le Président à engager une procédure de consultation en vue de la désignation d'un bureau d'études chargé d'assister le territoire dans la réalisation de cette étude.



Pour extrait conforme,
Affiché le 10 avril 2015
Le Président,

Bernard BRONCHAIN